

Note à adresser sur le cadastre solaire :

Après plusieurs années d'études de faisabilité et de réflexion interne, la Communauté de Communes du Ternois est désormais en mesure de vous proposer son premier cadastre solaire dédié exclusivement au territoire du Ternois.

Le cadastre solaire est une des composantes de la politique solaire, avec une priorisation sur le patrimoine communautaire. Le développement du solaire est devenu un enjeu de massification sur le territoire national depuis plusieurs années. En effet, le gisement national est devenu relativement conséquent et le solaire photovoltaïque est devenu la locomotive du développement du solaire en France.

Dans le processus de mise en œuvre, on cible notamment les habitants. Il y a plusieurs outils, mais le plus intéressant consiste en une plateforme publique mise à disposition sur le site Internet et les réseaux sociaux de TernoisCom.

Sur cette plateforme, les habitants auront accès à un outil de consultation simplifié, pour leur permettre d'avoir une première grille de lecture du potentiel photovoltaïque de leur habitation.

Dans un second temps, ils auront la possibilité de prendre rendez-vous avec le conseiller France Rénov référent sur le Ternois, afin d'avoir un niveau d'information supérieur et d'être assisté dans les meilleures dispositions possibles.

On veut impulser une dynamique de développement du solaire voltaïque et thermique dans l'habitat privé au sein d'une démarche de rénovation thermique systémique. Les réunions publiques pourront être animées par les services de TernoisCom, en compagnie du conseiller France Rénov et de ENEDIS.

Ainsi, pour la communication de lancement, 5 réunions seront réalisées sur le territoire au cours de l'année 2024 :

- **1 réunion à St-Pol-Sur-Ternoise**
- **1 réunion à Pernes**
- **1 réunion à Auxi-le-Château**
- **1 réunion à Frévent**
- **1 réunion à Flers**

Outre les habitants de la Communauté de Communes du Ternois, les cibles du cadastre solaire tout public sont :

- **Les Collectivités**
- **Les Entreprises et Industries**
- **Les Bailleurs sociaux**
- **Les Hôpitaux/EPHAD**
- **Les Agriculteurs**

Enfin, à titre informatif, il est important de préciser que les permanences du Conseiller France Rénov ont pu reprendre un cours normal depuis le mois d'avril 2024, ce qui induit que les prises de rendez-vous sont à nouveau disponibles et dans les meilleurs délais possibles.